

REVENDEICATIONS DU COLLECTIF 76

Le droit à l'hébergement est une liberté fondamentale :

Nous militons pour :

- Le respect de ce droit par ceux qui sont chargés de le mettre en oeuvre ;
- La réouverture du foyer de la Maladrerie ;
- L'application de la Loi de Réquisition par les municipalités ;
- L'arrêt des procédures judiciaires à l'encontre des familles, des squatteurs, du DAL, et de tous les militants qui agissent pour ne pas laisser dormir les gens à la rue ;
- La pérennisation des places d'hébergement pour tous ;

(la continuité de l'hébergement est inscrite dans la loi)

- L'augmentation du nombre de ces places, avec des créations d'emplois proportionnelles pour assurer un accompagnement social de qualité, adapté aux besoins spécifiques des populations reçues ;
- La révision de la politique « du logement d'abord » : appartements diffus (c'est-à-dire isolés), sans accompagnement social ;

(non seulement, elle n'est pas efficiente en rapport à l'insuffisance du nombre de logements sociaux, et à la difficulté pour certains publics à y accéder, mais elle nie la richesse de ce qui fonde « la vie collective » . Cette politique vise surtout à supprimer toutes les structures collectives, eu égard au coût de ces dernières)

- L'arrêt du tri des populations dans le dispositif social

(Tri qui se pratique actuellement en fonction de la situation administrative des personnes, de leur revenu, et de « leur bonne volonté à s'intégrer »)

- Une place en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) pour toutes les personnes en demande d'asile ;
- L'augmentation des budgets des associations ;
- Le respect des obligations du Département en terme d'aide sociale à l'enfance ;
- Le rétablissement de moyens pour le public jeune majeur ;
- L'augmentation des places et de l'accompagnement en chantier d'insertion, en actions collectives, en accompagnement social individualisé avec la réintégration des publics « MDPH » (maison départementale des personnes handicapées) ;
- La fondation des critères d'évaluation sur le mieux-être des personnes et non sur « l'intégration dans l'emploi » *(critère illusoire au vu de la pénurie d'emploi) ;*

Une réelle politique claire, transparente et cohérente doit être mise en place avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé), la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le CG(Conseil Général), et la Préfecture, pour arrêter de morceler les actions.

Nous réitérons notre demande de table ronde avec des membres du Collectif 76, des délégués des personnels, des associations, des syndicats.

(les problématiques sont croisées : logement, santé, isolement, souffrance sociale, psychique)